

# La France, premier fournisseur et premier client de l'Algérie, rattrapée par les affaires

Selon les chiffres du Centre de l'informatique et des statistiques des Douanes algériennes (Cnis), la France est toujours le premier fournisseur de l'Algérie : près de 5 milliards de dollars en 2008. Et ce chiffre ne comprend pas le montant des gros marchés remportés par les entreprises françaises, dans le cadre de la commande publique algérienne de 200 milliards de dollars. Nombre de ces entreprises se «plaignent» par ailleurs de ne pas obtenir une part plus importante de cette commande, estimant qu'elles sont doublées par des sociétés canadiennes, allemandes ou asiatiques, et pestant contre la Convention de l'OCDE de 1997 pénalisant la corruption de fonctionnaires étrangers dans les transactions commerciales internationales, convention qui leur ferait perdre des... marchés ! Si la France semblait se distinguer au sein de la communauté internationale en matière de lutte contre la corruption, elle est en train de reculer depuis quelque temps : ce recul s'expliquerait par l'apparition de toute une

série d'affaires médiatisées qui ont projeté de ce pays une image négative. Rappelons – et l'inventaire est loin d'être exhaustif – que récemment un ancien président de la République a été mis en examen (Jacques Chirac dans l'affaire des chargés de mission de la ville de Paris), un ancien Premier ministre a également été mis en examen (Dominique de Villepin dans l'affaire Clearstream), il y a aussi l'affaire de grande corruption dite l'Angolagate, procès en cours, le dossier UIMM (patronat de la métallurgie et importants détournements), énormément commenté à l'étranger, le classement judiciaire de l'affaire des frégates de Taïwan, notamment par abus du «secret défense» (plusieurs centaines de millions de dollars de pots-de-vin versés par des entreprises françaises), etc. Et certaines mesures prises ou annoncées par le gouvernement français depuis 2007 (voir exemples ci-dessous) n'augmentent rien de bon : les affaires reviennent en force.

Djilali Hadjadj

## Le chef du gouvernement français prône «un combat sans merci» contre les paradis fiscaux...

Le Premier ministre français a demandé, vendredi 9 janvier 2009 au G-20 qui se tiendra à Londres le 2 avril prochain, de lancer «un combat sans merci contre les paradis fiscaux», dans le cadre de la «refondation du capitalisme» censée limiter à l'avenir les risques de crise financière. «Il faut les soumettre aux mêmes règles que l'ensemble des places financières, ainsi qu'à des règles communes de coopération fiscale.» Le Premier ministre a aussi souhaité que le G-20 de Londres débouche «sur des mesures concrètes» : meilleure réglementation des activités de crédit, régulation des fonds spéculatifs, harmonisation des fonds propres des banques, réforme des normes comptables, encadrement des agences de notation et de la rémunération des acteurs du secteur. «Le G-20 ne doit pas rester une lettre morte», a-t-il insisté.

### ...Alors que la Société Générale et BNP Paribas y ont des filiales !

En fait, le gouvernement français fait dans la duplicité. Comment peut-il discourir pour le combat contre les paradis fiscaux, alors que de nombreuses entreprises et banques françaises ont des filiales dans ces paradis fiscaux ? Les îles Caïmans, archipel de trois îles perdues au milieu de la mer des Caraïbes, au sud de Cuba, est un des plus célèbres de ces paradis. Airbus y a installé deux filiales. Toutes les grandes banques françaises, de BNP Paribas à la Société Générale en passant par le Crédit Agricole, Indosuez ou le CIC, y sont implantées. «Nous devons

y être car nos entreprises clientes nous le demandent, explique un banquier. Se retirer de ces places financières, c'est se suicider sur la scène bancaire mondiale.» Les paradis bancaires et fiscaux, notamment caribéens, font aujourd'hui partie de la marche des affaires. Entre 2 et 5% du PIB mondial transitent ou résident dans ces eldorados de la haute finance, selon les estimations de l'OCDE. Air France a installé une de ses filiales financières à Curaçao, dans les Antilles néerlandaises, une île célèbre pour n'avoir jamais entendu parler du moindre contrôle des changes. Thomson possède une filiale à la Barbade, Schneider Electric deux sociétés aux Bermudes et une autre dans les îles Vierges, etc.

## Le pays de Voltaire, réceptacle des avoirs détournés par les dictateurs africains

La restitution des avoirs détournés par les dirigeants indélébiles est une priorité qui figure dans la Convention des Nations unies de 2003 contre la corruption. Aujourd'hui, il s'agit du chapitre de la convention autour duquel existe le plus fort consensus parmi les pays signataires, tant au Sud qu'au Nord. Depuis plusieurs années, différents observateurs ont recueilli des informations faisant état du fait que les dirigeants visés par la plainte ou certains membres de leur famille avaient, alors qu'ils étaient en fonction ou postérieurement, acquis ou fait acquérir des biens immobiliers sur le territoire français. Il est certain également que, pour partie, ces mêmes dirigeants ont plus ou moins simultanément constitué des patrimoines mobiliers, c'est-à-dire ont logé des avoirs bancaires en France, auprès de banques françaises ou de

banques étrangères ayant des activités en France. Personne ne peut croire sérieusement que ces biens immobiliers, dont la valeur est aujourd'hui pour certains d'entre eux de plusieurs millions d'euros, ont pu être acquis par le seul fruit des rémunérations de ces dirigeants. Il existe pour certains d'entre eux de très sérieuses présomptions d'être ou d'avoir été les instigateurs de détournements de biens publics pour des montants considérables. Ces soupçons ne sont pas le fruit d'un procès d'intention mais sont corroborés par des rapports très documentés, provenant notamment d'institutions financières internationales, voire de créanciers de ces Etats. Cette observation est encore plus valable s'agissant des membres de la famille de ces dirigeants africains, lorsqu'ils apparaissent comme propriétaires d'un certain nombre de

biens puisque, dans bien des cas, ils sont sans profession ou leur profession est ignorée. Les deux plaintes simples déposées en mars 2007 par les associations Sherpa, Survie et la Fédération des Congolais de la diaspora ont permis d'attirer l'attention de l'opinion française sur le patrimoine détenu en France par cinq chefs d'Etats africains.

La première plainte avait conduit au lancement d'une enquête de police qui, à travers 34 procès-verbaux, avait réuni de solides éléments sur l'ampleur des patrimoines détenus par les chefs d'Etat visés, mais la plainte avait fini par être... classée par la justice française. Une deuxième plainte vient d'être déposée : elle risque de connaître le même sort que la précédente. Le pouvoir en France protège les chefs d'Etat impliqués dans des affaires et autres détournements.

## L'EX-JUGE EVA JOLY DÉNONCE LA SUPPRESSION DU JUGE D'INSTRUCTION «Empêcher les enquêtes qui gênent le pouvoir politique»

L'ex-magistrate française Eva Joly, aujourd'hui conseillère du gouvernement norvégien, estime que la suppression du juge d'instruction nuirait à l'indépendance de la justice et constituerait une régression. Le président français a proposé mercredi 7 janvier 2009, au nom des libertés publiques, de supprimer cette fonction de magistrat-enquêteur indépendant créée en 1811 pour confier l'instruction des dossiers aux procureurs, nommés sur décret du chef de l'Etat. «Pour moi c'est une régression, c'est revenir au Second Empire, aux procureurs généraux», a affirmé sur les ondes d'Europe 1 Eva Joly, qui a symbolisé la fonction de juge d'instruction aux yeux des Français dans son bras de fer avec le pouvoir pendant l'affaire Elf. Dans le système actuel, a-t-elle rappelé, les justiciables et avocats ont en face d'eux une personne identifiée, nommée après avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature.

«Comment est-ce qu'on peut croire, ne serait-ce que cinq minutes, qu'un parquet aux ordres mènera plus et mènera mieux les enquêtes et assurera mieux la liberté publique qu'un juge qui ait une juridiction ?» a affirmé l'ex-juge franco-norvégienne, qui a quitté la magistrature en 2002. «Ne viendront devant ce juge de l'instruction que les enquêtes que le juge aura bien voulu mener et tout le problème est là, c'est un verrou pour empêcher les enquêtes qui gênent le pouvoir politique», a-t-elle accusé. «Dans un système où le parquet a l'initiative des enquêtes et les conduit, on peut être sûr qu'aucun fait grave, de présentation de bilan inexact, de délit d'initié, de corruption, ne ferait l'objet d'enquête», a-t-elle poursuivi. «Et ceci est d'autant plus grave dans un pays comme la France où il y a des relations incestueuses entre le pouvoir, la haute fonction publique et le monde des affaires.»

## SARKOZY ACCORDE UNE GRÂCE PARTIELLE POUR UN ANCIEN PRÉFET CONDAMNÉ ET EMPRISONNÉ POUR CORRUPTION Une «dérive monarchique» ?

La grâce partielle accordée à la veille de Noël par Nicolas Sarkozy à l'ex-préfet du Var, Jean-Charles Marchiani, a suscité, mardi 23 décembre 2008, une levée de boucliers à gauche. Le porte-parole du Parti socialiste français a réagi aussitôt après l'annonce de l'Elysée, en évoquant une «peine raccourcie pour services rendus ou proximité partisane». C'est une «nouvelle illustration d'une dérive du fonctionnement des institutions et de la pratique présidentielle», a ajouté ce porte-parole. Pour ce dernier, M. Marchiani «a la particularité d'être le meilleur ami de M. Pasqua» (ancien ministre de l'Intérieur), qu'il a qualifié de «parrain politique» du président de la République. Evoquant «une atteinte à l'autorité de la chose jugée» et un retour des «privilèges», le député socialiste Arnaud Montebourg a renchéri : «M. Sarkozy est en train de nous

reconstituer un régime aristocratique au profit de ses amis.» Chez les Verts, le député Noël Mamère, a dénoncé une «dérive monarchique» et «la dérive du bon plaisir». «Ça s'appelle : monarchie républicaine ou république bananière. Dans les deux cas, c'est pas glorieux pour le pays», a-t-il déclaré. Pourtant, le 8 juin 2006, le ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, lors d'un discours, ne mâchait pas ses mots... notamment concernant les amnisties et les grâces : «Si un jour je devais avoir des responsabilités, l'une des premières choses que je ferais, c'est de supprimer le droit de grâce et l'amnistie.» Et Nicolas Sarkozy de marteler alors : «Il y a un principe qui s'appelle la séparation des pouvoirs, c'est un principe républicain». Une fois au pouvoir, ce principe est piétiné... Pour rappel, Jean-Charles Marchiani, 65 ans,

ancien homme de confiance du ministre de l'Intérieur Charles Pasqua, et un «ami particulier» de certains milieux officiels en Algérie (notamment dans les années 1980 et 90), est incarcéré à la prison de la Santé, à Paris, depuis le 26 mai, après la confirmation définitive en cassation de deux condamnations pour corruption à trois ans et un an de prison ferme, confondus finalement en trois ans. Outre les deux dossiers où il a été déclaré coupable de «trafic d'influence par personne dépositaire de l'autorité publique», Jean-Charles Marchiani est jugé depuis octobre dans le procès des ventes d'armes à l'Angola. Poursuivi pour «recel du produit de commerce illicite d'armes» notamment, il encourt une nouvelle peine de prison ferme. Ce procès s'achèvera en mars et le jugement doit être rendu à l'automne 2009.

## LU DANS LE CANARD ENCHAÎNÉ DU 24 DÉCEMBRE 2008 «Un coup de Karcher sur le code des marchés»

L'hebdomadaire satirique *le Canard Enchaîné*, livraison du 24 décembre 2008, a été le seul journal français à évoquer les conséquences négatives des changements intervenus dans la réglementation sur les marchés publics. Annoncé par le président français le 4 décembre 2008 et adopté quinze jours plus tard par le Conseil des ministres, le décret qui modifie le code des marchés publics a été élaboré dans la précipitation. Paru au Journal officiel du 20 décembre, le décret qui résulte de ces cogitations a fait bondir certains juristes.

Par exemple, les marchés pourront désormais être passés «sans aucune procédure» jusqu'à 20 000 euros, contre 4 000 auparavant.

Ce nouveau seuil devrait permettre aux élus, selon le gouvernement, de «s'adresser de gré à gré à des fournisseurs locaux».

Mais pour *le Canard Enchaîné*, petit problème, cette mesure est contraire au principe européen de la libre concurrence... Le directeur juridique d'une importante collectivité locale française s'alarme des risques de corruption : «C'est très dangereux de supprimer toutes les procédures et les publicités pour les petits marchés», explique-t-il au *Canard enchaîné*.

Encore plus fort : la disparition des commissions d'appel d'offres pour les marchés de l'Etat et des hôpitaux. Les ministres, préfets et directeurs d'hôpitaux attribueront donc seuls les contrats. Et les représentants de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes qui siégeaient dans les commissions n'auront plus voix au chapitre.

Toujours selon l'hebdomadaire, «la réforme présente un autre avantage» : elle va permettre d'alléger certains dossiers judiciaires.

La loi pénale la plus douce étant toujours rétroactive, les personnes qui ont violé les anciennes dispositions du code des marchés publics se verront appliquer les nouvelles.»

La plupart des juristes français font des bonds devant cette disposition ouvrant toute grande les portes de la corruption. En effet, le recours aux appels d'offres a été créé pour rendre plus transparents les marchés publics (donc avec l'argent des contribuables). Si on peut s'en dispenser, cela permet aux élus qui seraient mal intentionnés de faire des copinages avec certaines entreprises, qui pourraient éventuellement les remercier en espèces sonnantes et réverbérantes !

LSC